

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **06 JUIN 2010**

**portant nomination des représentants du personnel au comité technique spécial de service
placé auprès du directeur des services judiciaires**

NOR : JUSB1815470A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2014 établissant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel au comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
U.N.S.a Services Judiciaires	- M. BONGLET Hervé - M. COCULET Patrick - M. BAHRI Sofiane	- Mme BRUNEAU-BERCHERE Brigitte - M. TOUTAIN André - M. RICHARD Alain
C.JUSTICE Syndicat national des personnels Administratifs et Techniques du ministère de la Justice et autres	- Mme QUIRIÉ Lydie - M. MONTISCI Michel	- Mme GUILLON Lucie - Mme DECAUDIN Anne
Syndicat National C.G.T. des Chancelleries et Services Judiciaires	- Mme MOTARD Martine - M. THEILLARD Joël	- M. DEMOULE Michel - M. PAPON Cyril
Fédération Interco CFDT- Justice	- M. BESSEAU Michel - Mme WEBER Mireille-Aline	- M. GRASSAUD Guillaume - Mme MADOURI Myriam
Syndicat des Greffiers de France – Force Ouvrière	- Mme BESNIER-HOUBEN Isabelle	- Mme GRIMAUULT Sophie

Article 2

L'arrêté du 22 février 2018 portant nomination des représentants du personnel au sein du comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires est abrogé.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel du ministère de la justice*.

Fait, le **06 JUIN 2010**

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des services judiciaires,


Peimane GHALEH-MARZBAN